***LINKY : UNE BOMBE A ONDES DANS VOTRE MAISON !!***

[**https://www.suspension-compteur-linky.com/signature**](https://www.suspension-compteur-linky.com/signature)

**Pour la suspension IMMEDIATE de l’installation du compteur LINKY**

C’est une **victoire historique** pour notre santé !
Et pourtant les autorités SONT EN TRAIN de… nous la voler !!
Comme si le jugement par le tribunal de grande instance de Grenoble n’avait **tout simplement…jamais existé** 1!!!
Il y a quelques mois, la justice a en effet ordonné le RETRAIT d’un « *compteur connecté à radiofréquences*» du domicile d’un particulier qui le réclamait.
Ce sont les certificats médicaux de la plaignante qui ont convaincu le tribunal.
D’après le juge, ils nécessitaient « impérativement » sa mise à l’abri d’un maximum de sources électromagnétiques, « même de faible intensité ».
Par ces mots, le juge a reconnu le calvaire que vivent des milliers de personnes, «  *sensibles aux ondes électromagnétiques*».
C’est d’ailleurs la même décision qui a été prise dans des pays où la souffrance des malades n’est pas un vain mot.
En Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Autriche, en Irlande, en Suisse, l’électro-hypersensibilité est une maladie reconnue, aux symptômes parfaitement identifiés : maux de tête, nausées, dépression, insomnie, douleurs articulaires ou musculaires, troubles du rythme cardiaque, etc.
Mais en France, la sensibilité aux ondes, « ça n’existe pas » !!!
L’ordre des médecins ne la reconnaît pas comme une maladie 2.

Et c’est précisément l’argument qu’utilise la société ENEDIS (ex-EDF) pour installer les compteurs connectés Linky à marche forcée dans la France entière, à raison de 30 000 unités par jour !!

* + Sans tenir compte de la décision du tribunal de Grenoble, qui a reconnu le droit d’un particulier d’obtenir le **retrait de ces compteurs connectés**.
	+ Sans tenir compte des données scientifiques qui s’accumulent et qui révèlent **l’EXTREME DANGEROSITE des ondes du compteur** Linky

Voilà comment le ROULEAU COMPRESSEUR est en route.
Et comment, au mépris de TOUS LES RISQUES CONNUS pour notre santé, on installe de véritables bombes à ondes dans nos maisons !!!

Vous devez savoir que le compteur Linky vous envoie des ondes électro-magnétiques dangereuses dans le corps et le cerveau, 24h/24 !
Pour fonctionner, le compteur Linky « injecte des radiofréquences CPL (courant porteur en ligne, entre 63 et 95 mégaherz) dans tous les câbles et appareils électriques d’une maison ou d’un immeuble ».

Or ces équipements « ne sont pas prévus pour cela, et ne sont pas blindés » 3.
La conséquence est que les radiofréquences se retrouvent dans l’air environnant, « mesurables jusqu’à 2,50 mètres de tous les câbles encastrés dans les murs, les fils électriques apparents et les appareils eux-mêmes, y compris les lampes de chevet ».
*Et ?*
Une école californienne, qui avait été pionnière dans l’installation de compteurs communicants, a constaté des effets CATASTROPHIQUES sur la santé des enseignants et des élèves :

* Sur les 137 recrutés entre 1988 et 2005 dans cette école, 16 étaient atteints de cancer, dont deux de double-cancer aux localisations diverses, parmi lesquelles : thyroïde, utérus, mélanomes malins.
* **Le risque de cancer** corrélé spécifiquement avec l’exposition aux radiofréquences émises par les compteurs communicants était **augmenté de 21 %** pour une seule année de présence !!!
* Il faut rappeler qu’en 2007, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) estimait déjà qu'il existait une rapport statistique entre **l'exposition aux ondes et les leucémies chez les enfants**.

Depuis 2011, les radiofréquences sont reconnues "potentiellement cancérigènes" par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

CES ETUDES SONNENT COMME DES ALERTES ROUGES !!!

Elles doivent nous pousser à agir sans attendre une seule seconde contre la folie qui se met en place…

* **UN RAPPORT INQUIETANT DORT…SUR LE BUREAU DU MINISTRE**
* En France, un rapport officiel de deux ingénieurs, remis à la Ministre de l’Ecologie en 2017, a reconnu publiquement le risque sanitaire des compteurs Linky :
* « *Il y a des cas où les compteurs sont dans des pièces très utilisées et à proximité immédiate de personnes y stationnant durablement. Typiquement, une chambre d’étudiant de 8 à 10 m².*»
*« Dans ces cas de figure, il serait souhaitable de pouvoir proposer une possibilité d’installation particularisée : changement d’emplacement pour le compteur, protection du compteur par un écran léger relié à la terre, etc.* »
* **C’est un AVEU EVIDENT** de la dangerosité potentielle de Linky.

Et c’est LOIN d’ETRE LE SEUL !
Pour la très sérieuse *Association Santé Environnement*, le danger de Linky est incontestable :

* « *De nombreuses personnes se plaignent de troubles du sommeil avec des réveils nocturnes et la perte d’un sommeil réparateur, des acouphènes, des céphalées, des paresthésies, des arythmies cardiaques, une perte de la concentration, des crises d’angoisse, etc.*»
* Dans un avis de juin 2017, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) recommande d'étudier la possibilité d'installer des filtres «  *permettant d'éviter la propagation des signaux CPL*» dans les logements, et fait état « *d'incertitudes sur les effets sanitaires*» 4…

N’est-ce pas amplement suffisant pour appliquer le principe de précaution ?
BIEN SUR QUE SI ! LARGEMENT, MEME…

* **Mais notre santé n’est pas le seul problème…**

**Il Y A UN « LEGER » PROBLEME**

L'« évaluateur officiel » du compteur Linky, le groupe de conseil en technologie Capgemini, n’a pas tenu compte de toutes ces incertitudes.
Il a recommandé de poursuivre le déploiement de ces appareils.
Or il se trouve que cette curieuse décision ne DOIT RIEN AU HASARD…
Cette même société Capgemini, chargée de donner son avis sur la poursuite de l’installation du compteur, s’est vue AUSSI confier par ENEDIS deux juteux contrats liés au déploiement de Linky… 5
En clair, notre santé est UNE FOIS DE PLUS prise en otage d’un conflit d’intérêt !!
C’EST SCANDALEUX !!! NOUS NE DEVONS PAS LAISSER FAIRE. Nous devons dire au Premier Ministre, Monsieur Edouard Philippe, que nous ne sommes pas dupes de cette manœuvre indigne

Et puis, il y a un autre élément, qui devrait particulièrement nous inquiéter : Les compagnies d’assurance ont pris la « précaution » de cesser d’indemniser tout risque lié aux ondes électromagnétiques, comme elles l’avaient fait pour l’amiante…
Là-encore, ce seul indice signifie que nous devons probablement nous attendre à un NOUVEAU SCANDALE SANITAIRE.

Mais la fuite en avant continue.
Tous les jours, des sociétés privées mandatées par Enedis, débarquent chez des particuliers et prétendent que l’installation du compteur connecté Linky est « obligatoire et sans risque ». C’est FAUX !!!
Régulièrement, ces sociétés n’hésitent pas à menacer les particuliers :

* « *Si vous refusez, nous allons vous couper l’électricité* »,
 « *Vous allez payer des pénalités* »,
* Là encore, c’est FAUX, mais les personnes les plus vulnérables ou les plus âgées se laissent abuser.

Pire, ces sociétés n’hésitent pas à utiliser la VIOLENCE pour installer LINKY coûte que coûte.

A Rouen, par exemple, un installateur excédé par l’opposition d’un particulier l’a menacé en lui disant qu’il n’avait pas le choix et qu’il n’avait pas « intérêt à s’opposer à l’installation ». Devant son refus, l’installateur a fini par jeter l’homme à terre !!!  C’est HONTEUX !
 Mais le résultat est que le nouveau compteur LInky est entré dans 11 Millions de foyers, très souvent de force.
Pourtant, ce n’est PAS ENCORE ASSEZ aux yeux du législateur, qui impose à Enedis, filiale d'EDF, de couvrir le territoire, soit quelque 35 millions de compteurs d'ici 2021.
La stratégie des autorités est évidente. Equiper les foyers Français à tout prix, et une fois qu’il ne sera plus possible de faire marche arrière, proposer « quelques améliorations techniques ».
En clair, reconnaître du bout des lèvres, quand il sera trop tard, que LINKY pose quelques problèmes « mineurs ».

Ils ont fait pareil avec le sang contaminé,
Ils ont fait pareil avec Tchernobyl,
Ils ont fait pareil avec l’amiante, la Dépakine, le Médiator ou le Vioxx.

Et aujourd’hui ils veulent refaire le coup avec LINKY.

**MAIS IL FAUT DIRE STOP !!!!**
 LA MARCHE FORCEE DOIT CESSER TANT QUE C’EST ENCORE POSSIBLE.
 IL FAUT INTERROMPRE D’URGENCE LE DEPLOIEMENT DE LINKY !

…MAIS NOS AUTORITES MENENT LA POLITIQUE DE L’AUTRUCHE !!!
Elles se cachent la tête dans le sable alors que la seule chose à faire est d’APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRECAUTION AU COMPTEUR électromagnétique LINKY.
C’est d’ailleurs ce qu’ont fait des pays responsables comme l’Allemagne et la Belgique lorsqu’ils ont rencontré les mêmes problèmes que la France dans le déploiement du compteur LINKY.
Nous réclamons que le principe de précaution soit appliqué au compteur LINKY, et nous demandons à la ministre de la Santé de décréter la suspension IMMEDIATE de l’installation de LINKY.
Il faut agir tout de suite car chaque jour qui passe, ce sont 30 000 nouveaux foyers qui sont mis en danger injustement.
C’est pourquoi je vous demande de signer notre pétition SANS ATTENDRE UNE SECONDE et de la transférer à tout votre entourage.
Si nous nous mobilisons, nous pouvons ENCORE sauver 23 millions de foyers.
C’EST ENORME.
Mais il faut faire très vite. Chaque jour qui passe, ce sont 30 000 nouvelles victimes potentielles de LINKY qui s’ajoutent à la liste.

**Sources**
[1] <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/22/linky-en-questions-les-ondes-du-compteur-sont-elles-dangereuses_5372938_4355770.html>
[2] <https://reporterre.net/Linky-un-ancien-installateur-raconte-On-nous-demandait-de-mentir-au-client>
[3] <http://www.alternativesante.fr/ondes-electromagnetiques/pourquoi-il-faut-refuser-linky-le-nouveau-compteur-d-edf>
[4] <http://www.lefigaro.fr/conso/2019/02/19/20010-20190219ARTFIG00008-les-compteurs-linky-de-nouveau-en-accusation.php>
[5] <http://www.lefigaro.fr/conso/2019/02/19/20010-20190219ARTFIG00008-les-compteurs-linky-de-nouveau-en-accusation.php>